



L'ECHO JARDINOIS

Bulletin d'information de la commune du Jardin
édité par la municipalité

Janvier 2015

N° 14

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2015, j'ai le plaisir, pour la première fois, de vous souhaiter au nom de l'ensemble du conseil municipal nos meilleurs vœux de bonheur et santé.

Le mot du maire est pour moi l'occasion de mettre en avant mes adjoints, conseillers et agents municipaux qui font un travail remarquable. Ils ont tous ma confiance et ma gratitude.

L'année 2015 sera difficile. Baisse des dotations, incertitude sur le devenir des départements et des régions, élections cantonales et régionales, créent un contexte particulier qui nécessitera de notre part la plus grande vigilance sur nos actions à mener. Nous tâcherons, cependant, de répondre du mieux qu'on le pourra à vos attentes. Des projets sont programmés et devront être menés dans le respect des engagements pris.

Une pensée enfin pour René Peyron, notre ancien maire qui a œuvré pendant 13 ans au service de la commune et qui reste encore aujourd'hui à notre service quand le besoin s'en fait sentir. Merçi à lui.

Jean-François Gonçalves

ACTION MUNICIPALE 2014

⇒ Election nouveau Conseil Municipal - Commissions et délégations

Le 23 Mars, un nouveau Conseil Municipal est élu pour un mandat de six ans. Rappelons sa composition (photo page 5) :

Jean-François Gonçalves (Maire), Gilles Bergeal (1er adjoint), Catherine Delbègue (2ème adjointe), Marie-Rose Chappe, Cyril Laborde, Herbert Mast et Anny Mincke (conseillers municipaux).

Délégations et commissions:

- Communauté de communes : Jean-François Gonçalves (titulaire), Gilles Bergeal (supplémentaire),
- SIRTOM : Catherine Delbègue et Cyril Laborde (titulaires), Jean-François Gonçalves et Gilles Bergeal (supplémentaires),
- Centre de Secours de Montagnac : Jean-François Gonçalves, Gilles Bergeal et Anny Mincke (titulaires), Catherine Delbègue et Cyril Laborde (supplémentaires),
- Syndicat Départemental d'Electrification : Gilles Bergeal et Marie-Rose Chappe (titulaires), Jean-François Gonçalves et Anny Mincke (supplémentaires),
- Commissions affaires sociales et appels d'offres :

SOMMAIRE

⇒ Action municipale p 1 à 3

⇒ Budget primitif 2014 p 4

⇒ 2014 en images p 5

⇒ Bref... mais pratique p 6

⇒ Un peu d'histoire... p 6

⇒ Etat civil p 6

NOUS SOMMES CHARLIE

Le Conseil Municipal souhaite marquer sa solidarité avec toutes les victimes des événements des 7, 8 et 9 Janvier.

le cas échéant, l'ensemble du Conseil Municipal participera à ces deux commissions,

- Commission des impôts directs : celle-ci compte douze membres, six titulaires et six suppléants, représentatifs des contribuables de la commune et siégeant toute la durée du mandat.

- Délégué aux armées : Gilles Bergeal.

- Plusieurs délégations et compétences sont également votées au maire et aux adjoints.

⇒ Vote du budget primitif 2014

Après approbation des comptes administratifs 2013, le budget primitif 2014 est voté à l'unanimité. Pour la première fois, les budgets « Principal » et « Eau » sont fusionnés (voir page 4).

⇒ Plantation des Mâs

Le 17 Mai, par une superbe journée printanière, la population jardinoise célèbre ses élus en plantant bouleaux, chênes ou hêtres, comme le veut la tradition ancestrale. A l'invitation de la municipalité, la cinquantaine de jardinois se retrouve à la salle polyvalente autour d'un copieux buffet (voir photo page 5).

⇒ Gestion centre de secours Montaignac

Le Conseil Municipal valide les décisions budgétaires de l'entente intercommunale pour la gestion du centre de secours de Montaignac. Rappelons que cette entente concerne quatre communes : Montaignac, Eyrein, Champagnac et le Jardin donc, notre participation étant de 3014 € pour 2014.

⇒ Carrefour des collectivités territoriales

Les 3 et 4 Juillet, Jean-François Gonçalves et Gilles Bergeal participent à ce salon organisé à Brive par l'association des maires de Corrèze. Différents partenaires sont rencontrés au fil des stands et ateliers thématiques.

⇒ Animations du mercredi après-midi

Proposées par Anny Mincke et Marie Rose Chappe, des animations bimensuelles sont mises en place le mercredi après-midi en salle polyvalente. Un petit budget est voté pour acheter jeux et boissons et Anny et Marie-Rose assurent, depuis Mai 2014, l'encadrement de ces après-midi ouverts à nos aînés. Ceux-ci accueillent régulièrement une quinzaine de personnes et permettent échanges et convivialité entre jardiniers mais aussi avec des habitants de communes voisines (voir photo page 5).

⇒ Travaux voirie communale

Très détériorée par endroits, la VC 1 qui descend au Rabout est partiellement refaite pour un montant de 5805 € TTC. Exécutés par Eurovia, ces travaux sont subventionnés à 40 % (1768 €) par le Conseil Général. Remercions les riverains concernés de leur compréhension pour l'élagage préalable des abords.

⇒ Travaux pistes forestières et inauguration



D'importants travaux sont décidés sur la piste forestière partant de la RD 18 (au dessus de Marcouyeux) vers le puy Chaumont. Créée il y a presque 30 ans et dégradée depuis

de nombreuses années, son état était devenu critique après un hiver difficile et rendait périlleux, voire quasi impossible en période de pluie ou de dégel, l'accès des divers usagers. Deux entreprises sont consultées pour les devis de travaux, l'entreprise Corvisier (de Montaignac) étant finalement retenue. Ce type de chantier n'étant plus aidé, un dossier est monté pour solliciter une subvention parlementaire exceptionnelle auprès de notre Députée, Mme Sophie Dessus. Son attention est retenue et, sur notification de Mr le Préfet, 2500 € nous sont accordés sur un total de 14000 € TTC. Les travaux sont parfaitement réalisés par l'entreprise Corvisier et une sympathique inauguration est organisée début Décembre en présence de Mme la Députée et de Mr le Préfet mais aussi du chef

d'entreprise, des jardiniers et élus de communes voisines (voir photo page 5). Pour la première fois au Jardin et afin de protéger la piste en période hivernale, un arrêté est pris pour installer des barrières de dégel du 12/01 au 30/03/2015.

⇒ Réseau wifi local et extension

Ce réseau continue d'évoluer et les changements de matériels prévus chez les abonnés ont été faits courant 2014. Pour continuer de financer l'amélioration des équipements et du service, l'Assemblée Générale de l'Association Limousin Wireless vote une augmentation de la cotisation mensuelle de 2 euros à compter d'Avril 2015. Concernant l'extension du réseau vers les 4 Routes et Puyhabillier, les choses ont pris beaucoup de retard en raison de l'incertitude liée à l'utilisation des poteaux EDF pour assurer le relais mais aussi d'une subvention du Conseil Général perçue seulement en début 2014 pour les précédents travaux. Une nouvelle aide a donc sans attendre été sollicitée auprès de la collectivité afin de financer, dès 2015, l'extension prévue. Les travaux sont estimés à 9300 € et une subvention de 30 % nous est notifiée au mois de Juillet.

⇒ Protection des captages d'eau potable

Cette opération imposée par la législation sur l'eau a débuté en 2012 et va se poursuivre jusqu'en 2016 sous maîtrise d'oeuvre du CPIE Corrèze. Rappelons son coût de 105 000 € HT subventionné à 80 %. La phase administrative est bien avancée avec l'enquête publique clôturée fin 2014, le Commissaire-Enquêteur ayant tenu plusieurs permanences en mairie. Cette enquête a porté sur les périmètres de protection rapprochée autour des captages de Marcouyeux (12,2 ha), Puyhabillier (9,7 ha) et du bourg (10,8 ha), ceux-ci générant des contraintes et servitudes pour les propriétaires des terrains concernés. Les trois périmètres de protection immédiate (environ 1000 m² autour de chaque captage) doivent, quant à eux, être acquis par la commune pour être clôturés et maintenus en herbe rase. Les différents intéressés ont reçu les notifications correspondantes et seront indemnisés au cas par cas en fonction des contraintes subies. (Etude consultable en mairie).

⇒ Chantier école derrière mairie

Le Conseil Municipal souhaite aménager le terrain communal derrière la salle polyvalente afin de faciliter l'organisation de festivités, notamment le repas champêtre. Ces travaux n'étant pas subventionnés, Jean-François Gonçalves propose un chantier école qui est accepté par le Lycée Pierre Caraminot d'Egletons. Exécutés par des élèves de Bac pro et par l'entreprise Corvisier, ces travaux consisteront, avant l'été, à décaisser le terrain pour aménager deux plate-formes séparées par un mur de soutènement.

⇒ Fédération Départementale de l'Eau

La commune adhère désormais à la Fédération Départementale de l'Eau, qui a vocation de fédérer les collectivités en leur apportant conseil et représentativité auprès des partenaires institutionnels et privés. La cotisation annuelle est de 20 € pour une commune de notre taille.

⇒ Adhésion Corrèze Ingénierie

L'ATESAT (assistance technique fournie par l'état/DDT) ayant pris fin le 1er Janvier 2014, le Conseil Général a créé Corrèze-Ingénierie pour proposer aux communes des services équivalents dans les domaines de l'aménagement, la voirie ou l'habitat. L'adhésion est fixée à 0,50 € par habitant, soit environ 45 € pour notre commune, et le Conseil Municipal délibère favorablement.

⇒ Monument aux morts

Les plaques du monument aux morts, devenues presque illisibles, sont refaites avec le soutien financier du Ministère de la Défense - Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives. Le coût est de 2153 € TTC dont 20 % de subvention.

⇒ Instance de coordination cantonale

Le Conseil Municipal approuve l'évolution des tarifs de l'instance cantonale de coordination de l'autonomie. Celle-ci accusant un sérieux déficit en raison de dépenses toujours plus importantes, la participation communale augmente de 0,5 € à 1 € par habitant pour 2015. Rappelons que les services de l'instance, comme le portage des repas ou le transport, contribuent au maintien des personnes âgées à leur domicile (*renseignements en mairie*).

⇒ Règlement de la distribution de l'eau

Proposé par Jean-François Gonçalves, le règlement du service communal d'eau potable est approuvé et diffusé à tous les abonnés avec leur facture d'eau. Ce document très complet fixe les obligations de la commune mais aussi celles des usagers.

⇒ Réflexion tarification de l'eau

Jean-François Gonçalves propose un projet, simulation à l'appui, d'évolution de la tarification de l'eau potable. Les charges d'exploitation étant toujours plus lourdes et la loi nous permettant d'asseoir d'avantage la facturation sur l'abonnement, une réflexion est engagée pour la tarification 2015. Pour ne pas pénaliser les jardiniers, précisons que le m³ facturé serait en baisse.

⇒ Convention frais de scolarité Marcillac

A la demande du Conseil Municipal, une convention est signée avec la mairie de Marcillac la Croisille pour déterminer les frais de scolarité auxquels nous devons participer pour les élèves jardiniers. Après négociation en se référant aux textes de lois, le coût est fixé à 92 € par élève et par mois. A noter que nous n'avons pas obligation de partager les frais de cantine scolaire.

⇒ Projet éolien

Rappelons qu'en 2013, le précédent Conseil Municipal a délibéré pour autoriser la société Phoebus-Energy à réaliser une étude de faisabilité sur notre commune, identifiée comme zone potentielle de développement éolien. Le projet porte sur l'implantation d'un arc de 5 éoliennes, d'une puissance totale de 5 à 8 MGW, aux

limites Nord-Est de notre commune. Les responsables ont été reçus plusieurs fois en 2014 et l'étude avance, ne rencontrant pas d'opposition de la part des propriétaires fonciers concernés. Les études d'impact en matière de paysage, d'environnement, de nuisances ou contraintes diverses sont en cours et l'implantation d'un mât de mesure est prévue en Mars sur les pentes du puy Chaumont. L'enquête publique devrait débuter au 2ème semestre 2015 et précisons que c'est le préfet de Région qui signe, in fine, le permis de construire. Le Conseil Municipal tient cependant à rester vigilant sur ce projet, les études n'étant pas terminées et une incertitude demeurant sur la répartition fiscale entre la commune et la communauté de communes. Une réunion à ce sujet se tient d'ailleurs début Février. En outre et afin de recueillir l'avis de la population jardinier, l'engagement d'organiser une consultation (certainement au Printemps) est ici réitéré. Des réunions d'information sont également programmées avec la société Phoebus-Energy.

⇒ Patrimoine religieux communal



Une opération de conseil pour l'inventaire et la protection de ce patrimoine est mise en oeuvre fin 2014 en collaboration avec la Conservatrice des Objets d'Art et Antiquités de la Corrèze. Un premier

inventaire est réalisé dans l'église avant une phase de protection et de mise en valeur des objets et du mobilier planifiée au Printemps 2015. Concernant la pièce majeure, en l'occurrence notre superbe et inestimable statuette Saint-Côme, il est décidé de la transférer dans un lieu adéquat en formalisant les choses. Une convention est donc signée avec la mairie de Lapeau pour la placer temporairement (2 ans) dans la vitrine sécurisée de l'église. Une réflexion est en cours sur la meilleure façon de la protéger et la valoriser sur notre commune, des subventions étant possibles.

⇒ Exposition artistique

Sur proposition d'Herbert Mast, Conseiller municipal mais aussi artiste peintre de talent, une exposition artistique est programmée sur la commune l'été prochain en collaboration avec le Cercle des Arts Plastiques des Monédières.

⇒ Projets et réflexions 2015

Divers projets et réflexions sont prévus en 2015, outre ceux déjà exposés. Citons pêle-mêle :

- Embellissement de la place Germain Longy, travaux dans la maison et l'appartement communaux, sur la voirie à Marcouyeux, à la station de pompage de Puyhabillier, sur le toit de l'église, reprise des concessions abandonnées au cimetière, possibilité de réserve foncière au bourg, devenir du préau jouxtant le bâtiment municipal... Liste non exhaustive au gré des événements et des financements possibles...

* * * * *

BUDGET : RESULTAT 2013 ET BUDGET PRIMITIF 2014

⇒ **Rappel** : depuis le 1^{er} janvier 2014, comme le permet la loi pour les communes de moins de 500 habitants et en application de la délibération municipale du 20/08/2013, le budget de l'eau M49 est fusionné avec le budget principal M14. La gestion budgétaire sera ainsi facilitée, notamment pour les importantes dépenses liées à la protection obligatoire des trois captages d'eau potable.

⇒ Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2013

- Les résultats de la section Fonctionnement des budgets 2013 « Principal » et « Eau » sont affectés à la même section du budget principal 2014 pour un montant reporté de + 70 920 €.
- Les résultats 2013 de la section Investissement sont reportés, comme suit, à la même section du budget 2014 :
 - inscrit en dépense d'investissement la somme de - 15 089 € (solde section d'investissement de la M14),
 - inscrit en recette d'investissement la somme de + 2 835 € (solde section d'investissement de la M49).

⇒ Budget primitif fusionné 2014

FONCTIONNEMENT			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
<ul style="list-style-type: none"> - Charges à caractère général <small>(fournitures diverses, entretien, assurances et frais divers)</small> 52 613 - Charges de personnel et frais assimilés 15 150 - Atténuation de produits 1 364 - Autres charges de gestion courante <small>(indemnités et cotisations, subventions...)</small> 18 810 - Charges financières 428 - Dépenses imprévues 700 - Virement section investissement 36 169 - Transfert entre sections 6 323 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits des services et ventes 8 965 - Impôts locaux et taxes 8 069 - Dotations et participations 31 667 - Autres produits de gestion courante <small>(revenus locations)</small> 9 752 - Transfert entre sections 2 152 - Résultat 2013 reporté 70 952 		
TOTAL	131 557	TOTAL	131 557
INVESTISSEMENT			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
<ul style="list-style-type: none"> - Immobilisations corporelles <small>(réserve de financement pour travaux)</small> 55 354 - Emprunt et dettes assimilées 1 674 - transfert entre sections 2 152 - Solde d'exécution 2013 négatif reporté 15 089 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotations fonds divers et réserves 10 093 - Subventions d'investissement 18 849 - Virement section fonctionnement 36 169 - Transfert entre sections 6 323 - Solde d'exécution 2013 positif reporté 2 835 		
TOTAL	74 269	TOTAL	74 269

⇒ **Contributions directes locales** : elles sont au nombre de quatre (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises) mais seulement trois s'appliquent sur notre commune car nous n'avons, hélas, pas de CFE (ex taxe professionnelle). Sans rentrer dans les détails, les bases des taxes applicables sont fixées par l'administration fiscale selon un ensemble de critères et varient, bien évidemment, d'un bien à l'autre mais aussi d'une commune ou d'un département à l'autre. Le produit de ces taxes se répartit entre les différentes collectivités territoriales et locales. Sur notre commune, le taux appliqué par la municipalité pour la taxe d'habitation est « historiquement » bas et (très) nettement inférieur à celui sur le foncier non bâti. La municipalité opte pour une stabilité des taux et le produit des trois taxes communales perçues s'élève à 6 810 € pour 2014.

⇒ **Conclusion** : le budget primitif 2014 fusionné s'équilibre à **131 557 €** en Fonctionnement et **74 269 €** en Investissement avec une **capacité d'autofinancement prévisionnelle de 40 340 €**, dégagée en Fonctionnement au profit de la section Investissement.

Rappelons que le budget municipal est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

LA VIE JARDINOISE 2014 EN IMAGES



Election nouveau Conseil Municipal (23/03/14)



Repas annuel (12/04/14)



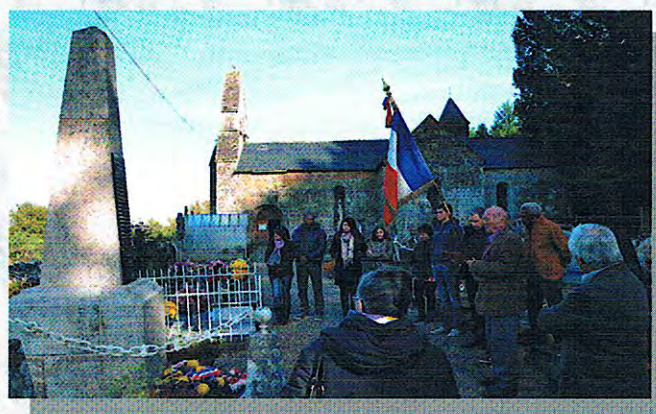
Plantation des Mais (17/05/14)



Repas champêtre (02/08/14)



Animation du mercredi après-midi



Cérémonie du 11 Novembre



Inauguration travaux pistes (06/12/14)



Noël des enfants (21/12/14)

BREF... MAIS PRATIQUE...

• **Transport à la demande** : mis en place par le Conseil Général et accessible à tous entre le Jardin et Egletons selon les conditions suivantes →

- Trajet aller-retour de domicile à domicile,
- Jours et horaires :

Lieu / Jour	Mardi	Mercredi	Vendredi
Arrivée Egletons	9 h	14 h	9 h
Départ Egletons	11 h 30	17 h	11 h 30

- Téléphone : 05 55 17 91 19 (appeler la veille),
- Tarif : 4 € l'aller-retour.

• **Arrêté Permanent d'élagage** : en date du 10/06/2014, cette disposition est prise afin d'inciter les propriétaires riverains concernés à élaguer les abords des 8,350 km de voirie communale, cette charge ne pouvant être systématiquement assumée par la commune. Merci de votre compréhension.

• **Ramassage ordures ménagères** : pour rappel, les containers sont vidés tous les mercredis matin.

• **Encombrants** : enlèvement gratuit par le SIRTOM le 3ème vendredi du mois, sur simple demande au 05 55 93 00 93.

• **"Bibliobus"** : c'est le nom du véhicule du Conseil Général qui dépose, plusieurs fois par an, des livres en mairie. Vous pouvez les emprunter aux heures d'ouverture.

• **Salle polyvalente** : pour rappel, elle est proposée à la location "tout compris" à 50 € pour les jardiniers et 80 € pour tous autres.

• **Ouverture et coordonnées mairie** : de 10 h à 12 h tous les mardis et jeudis. ☎ 05 55 27 59 66 / mairie.lejardin@gmail.com
En cas de nécessité, vous pouvez aussi joindre le maire au 05 55 27 71 24 / 06 14 02 02 74 ou le 1er adjoint au 05 55 27 83 20 / 06 33 72 08 16.

• **Permanences du maire** : nouveauté 2014 avec une permanence bi-mensuelle de Jean-François Gonçalves en mairie le samedi de 10 h à 12 h. Les permanences 2015 seront affichées dans les panneaux d'information ainsi qu'à l'entrée de la mairie.

• **Déchets verts** : rappelons que par arrêté préfectoral, il est désormais interdit de brûler des végétaux, et ce toute l'année.

ETAT CIVIL

- **Naissances** : Elina Laborde, à Marcouyeux (14/04/14) et Léo Cassin, au bourg (16/09/14)
- **Décès** : Roger Vialle (16/09/14)

Un peu d'histoire : l'école primaire communale du Jardin...

La genèse de l'école communale du Jardin nous impose un rappel du contexte historique avec, en 1833, une première loi Guizot jetant les bases de l'école publique, incitant notamment chaque commune à ouvrir une « maison d'école ». Ni obligatoire ni gratuite, l'école va souvent continuer à se faire dans des conditions peu satisfaisantes, justifiant les évolutions des lois de 1867 et 1878, la dernière obligeant les communes à acquérir ou installer leur « maison d'école » pour le primaire en les accompagnant des subventions adéquates. La grande loi de Jules Ferry est pour 1882, rendant l'instruction obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans dans des écoles publiques désormais toutes gratuites et laïques. Mais revenons au Jardin où la commune, ne délibérant pas sur la construction de son école, ne peut profiter des subventions accordées par l'état. Notons que l'école est alors dispensée au bourg dans la « maison Chassagnard » et qu'une classe est même créée après le primaire en 1880. Plus tard (au fil des années 1890), les choses vont enfin prendre tournure, sous la menace d'une suppression de l'aide d'état pour le loyer scolaire. En 1900, la municipalité décide finalement de faire construire cette fameuse « maison d'école », le devis initial s'élevant à 13 759,96 Francs. Les travaux débutent en 1902 et la réception du bâtiment est actée le 08/04/1906, pour un coût final de 12 571,75 Francs. C'est le bâtiment communal que nous connaissons aujourd'hui et qui accueille donc aussi, vraisemblablement depuis lors, la mairie. Un précieux registre de l'école primaire communale, datant de 1919, a été retrouvé et fait état de 151 élèves enregistrés au Jardin entre 1911 et 1952, l'école ayant définitivement fermé en 1965.

